

Assemblez les briques de votre culture en sécurité et santé au travail

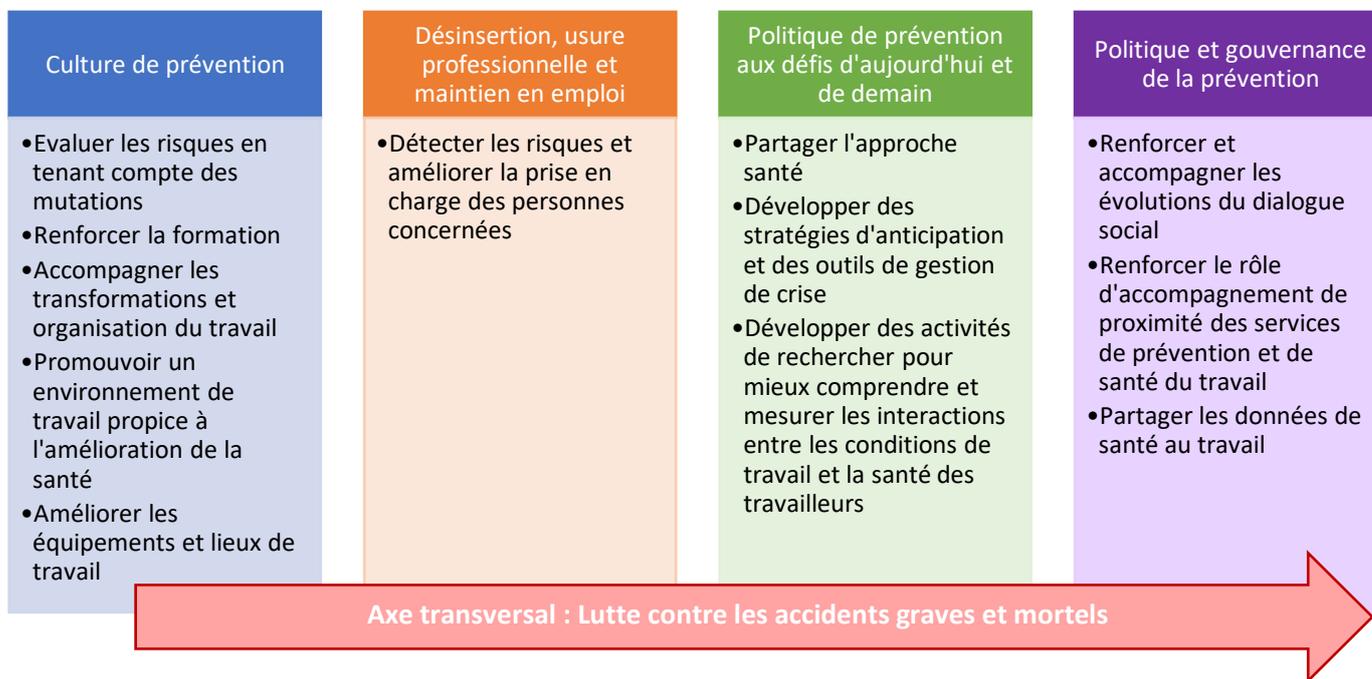
Depuis 2020, la France et le monde traversent une crise sanitaire liée à la COVID-19. Elle a entraîné de nombreux changements dans la vie des citoyens et des entreprises telles que :

- La mise en place de **nouveaux modes d'organisation du travail**,
- **La gestion de crise**
- Ou encore **la mise en évidence des risques environnementaux**.

Bien que la crise ait apporté des changements engendrant des nouveaux risques professionnels, il est essentiel de ne pas oublier ceux existants.

Pour vous accompagner dans la construction et / ou le renforcement de votre culture en sécurité et santé au travail, le *Plan Santé au Travail 4 (2021-2025)* définit les grandes lignes directrices afin de faire de la santé au travail un levier de performance des entreprises. Dans la continuité du PST 3, il donne la priorité à la prévention pour **améliorer la qualité de vie et les conditions de travail**.

Le PST 4 est construit autour de 4 axes stratégiques et d'un axe transversal :



Concrètement, quelles sont les actions à mettre en place au sein de votre organisation pour répondre aux axes du PST 4 ? Découvrez ci-dessous des exemples pour prioriser vos actions :

- **Culture de prévention :**
 - Réalisation de *l'évaluation des risques* (mise à jour du DUER, conservation des documents à vie) : chimiques, routier, chute de hauteur, troubles musculo-squelettiques (TMS), psycho-sociaux (RPS) ;
 - Formation SST tout au long de la carrière autour du **passport de prévention** ; Réalisation d'un accueil SST au poste de travail ;
 - Identification et mise en place des équipements de protection individuelle conformes et adaptés ;

- **Désinsertion, usure professionnelle et maintien en emploi :**
 - o *Développement des compétences ;*
 - o *Gestion des maladies professionnelles ;*
- **Politique de prévention aux défis d'aujourd'hui et de demain :**
 - o *Lutte contre les **addictions** ;*
 - o *Lutte contre les pollutions (**analyse environnementale**) et le changement climatique (**bilan carbone**) ;*
 - o *Réalisation du **plan de continuité d'activité de l'organisation***
- **Politique et gouvernance de la prévention :**
 - o *Gestion des indicateurs SST ;*
 - o *Renforcer le **dialogue social et le rôle du CSE***

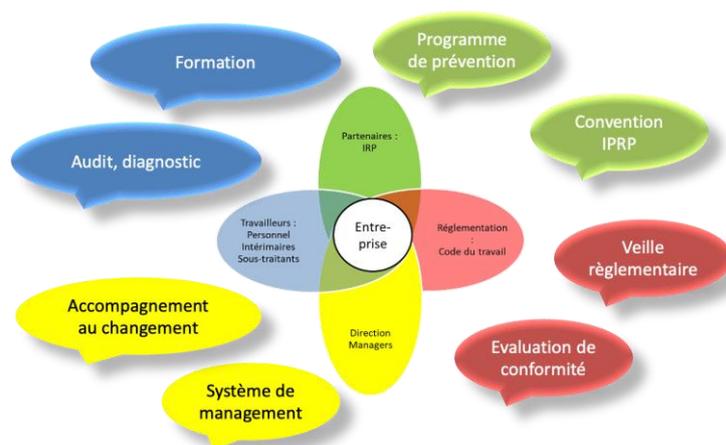
En investissant dans les actions de prévention, les entreprises renforcent **leur culture sécurité et santé au travail** et également **leur performance**.

Pour vous aider, des référentiels normatifs existent : **BNQ 9700-800, ISO 45001 ou MASE** qui permettent de transformer des exigences réglementaires en outils opérationnels pour votre organisation. Ces référentiels donnent des lignes directrices en vue d'améliorer la santé et la sécurité de vos employés, de réduire les risques sur les lieux de travail et de créer des conditions de travail meilleures et plus sûres.

Depuis 13 ans, le cabinet OREAS CONSEIL vous accompagne dans l'amélioration de vos démarches de management Qualité-Sécurité-Environnement au travers l'animation de formations à **l'évaluation des risques / CSE / Risques psycho-sociaux, les audits et les diagnostics de conformité réglementaire et l'intégration de référentiels QSE (ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001, MASE)** dans votre management opérationnel.

Vous avez des questions sur **le PST 4, ISO 45001, le MASE**, les offres d'accompagnement ou de formation du cabinet et / ou vous souhaitez aller plus loin de la mise en place d'une démarche santé sécurité au travail,

Contactez nous à l'adresse suivante : audrey.santamaria@oreasconseil.com ou au 04-72-09-62-55.



Johanna SIMON

Consultante QSE&DD

Date de publication : 14/01/2022